

Commune de Saint-André de l'Epine
Réunion du Conseil Municipal
Séance du 02 DECEMBRE 2016

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 02 décembre 2016 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Serge Montaigne, Maire.

Présents : Montaigne Serge, Eudes Alain, Laronneur Jean-Claude, Marie Myriam, Salagnac Gaéтан, Lecornu Loïc, Sauvage Cécile, Catherine Sandra, Chopin Jessica.

Absents excusés : Gardie Isabelle (procuration à Montaigne Serge), Lebouteiller Mathilde (procuration à Marie Myriam), Lebas Nathalie (procuration à Eudes Alain), Martial Nicolas (procuration à Salagnac Gaéтан), Rabec David.

Secrétaire de séance : Lecornu Loïc

I. SIGNATURE ET APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

II. INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE 2016

Après discussion et vote, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une indemnité de gardiennage église pour l'année 2016 d'un montant de 100€ à l'abbé YVER du presbytère de St-Jean-de-Daye.

III. RESERVE PARLEMENTAIRE 2017

Les dossiers de demandes de subvention attribuées au titre de la réserve parlementaire sont à déposer avant le 31 janvier 2017 auprès de monsieur le Député.

IV. INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT « SAINT-LO AGGLO »

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

Chaque mairie doit transmettre des photos de sa commune et les informations qu'elle souhaite faire paraître sur le site de « SAINT-LO AGGLO », les renseignements et les photos ont été transmis fin novembre.

Ce site sera accessible par tous et très riche en information.

La compétence « Urbanisme », revient à SAINT-LO AGGLO à compter de janvier 2017, toutes les modifications de PLU, révisions ou élaboration seront effectuées par « SAINT-LÔ AGGLO » en concertation avec les communes concernées.

Une subvention pour des travaux d'accessibilité peut être attribuée aux communes sur présentation d'un dossier complet, celle-ci est calculée sur la base de 25 % du montant HT des travaux avec un maximum de 15000€.

Révision du nombre d'élus communautaire suite à la fusion et élaboration d'un budget supplémentaire 2016.

V. INFORMATIONS DIVERSES

- *Suite à un rendez-vous avec les responsables de l'assainissement au sein de « SAINT-LO AGGLO », il nous est demandé d'enlever les nombreuses lentilles qui se trouvent dans les bassins.
Le conseil municipal décide donc d'acheter un râteau afin de les retirer régulièrement.*
- *Lecture du courrier de « SAINT-LO AGGLO » confirmant la prise en charge du transport cantine du midi, participation versée dans la compensation.*
- *Information sur la visite de l'école de Rémillly sur Lozon ; rénovation et agrandissement.*
- *Une réunion aura lieu le lundi 12 décembre 2016 à l'inspection académique avec les maires et la présidente du syndicat scolaire (réflexion sur l'organisation scolaire du territoire)*
- *Compte-rendu du dernier conseil d'école*